

**CONTRIBUTION DE LA COOPERATION
REGIONALE A L'AMELIORATION DE
L'ACCES AUX MEDICAMENTS
EN AFRIQUE**

1994 – 2004



'ACAME conformément à la Loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association, a été créée le 19 Juillet 1996 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le siège de l'Association est à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso.

es objectifs de l'ACAME sont :

- Défendre et promouvoir les intérêts professionnels et moraux de ses membres ;
- Créer les liens de solidarité entre ses membres ;
- Contribuer à l'approvisionnement régulier des pays africains en médicaments essentiels de qualité et à moindre coût ;
- Adopter progressivement une politique commune d'approvisionnement en médicaments essentiels génériques de qualité ;

Aider à la création des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels Génériques dans les pays ou régions d'Afrique où il n'en existe pas encore ;

Promouvoir la prescription, la dispensation et l'utilisation des médicaments essentiels génériques ;

Entreprendre toutes autres activités se rapportant à ses objectifs.

Pour réaliser ses objectifs, l'association se réserve le droit de susciter, d'initier toutes sortes d'activités en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

L'association peut en outre approcher les autorités publiques ou toute personne physique ou morale intéressée pour servir son objectif.

L'association peut enfin, s'intéresser à toutes activités de nature à favoriser la réalisation de son objet et à cette fin, adhérer ou s'associer à d'autres associations, sociétés ou groupements dont l'activité est compatible avec ses objectifs.

association est composée de :

• membres actifs

• membres d'honneur.

Sont membres actifs, les centrales d'achats en médicaments essentiels qui s'engagent à respecter les objectifs et les statuts de l'Association. Les membres actifs sont représentés par leurs directeurs généraux ou par leurs premiers responsables.

Sont membres d'honneur, les bienfaiteurs, personnes physiques ou morales ayant rendu d'éminents services à l'association ou qui le seront fait distinguer pour leurs idées et leurs actions.

Peut adhérer à l'association, toute centrale d'achat de médicaments essentiels génériques.

La qualité de membre se perd par démission ou par exclusion. Tout membre dont le comportement est contraire aux buts et à l'esprit de l'association ou ayant un manquement grave aux statuts, peut être exclu. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale

Après des difficultés rencontrées au cours de l'année 2003 imputables à la crise de la croissance de l'ACAME, de nouvelles orientations ont été données à notre Association au cours de la 7^e assemblée générale qui s'est tenue à Ouagadougou en Juin 2004.

C'est ainsi qu'un programme d'activité réaliste et réalisable a été mis en place.

Le siège de l'ACAME a été inauguré par son Président, Monsieur Ernest RWAGASANA, Directeur de la CAMERWA en République du RWANDA.

Au titre des activités, il faut noter :

- ✿ la mise en place d'une banque de données située au Bénin
- ✿ la désignation d'un point focal par Centrale d'Achat ;
- ✿ la prise d'un acte juridique relative à la mise à disposition des bureaux réservés à l'ACAME ;
- ✿ le recrutement d'un Assistant pour renforcer le Secrétariat Permanent ;
- ✿ le toilettage des textes statutaires et réglementaires de l'ACAME effectué à Ouagadougou ;

✿ La mise en place prochaine d'un comité de sages selon les critères suivants :

- . Ancienneté dans l'Association,
- . Anciens présidents,
- . membres fondateurs toujours en fonction.

Elaboration d'un plan de formation pour renforcer les compétences des personnels des centrales d'achats ;

La mise en place de mécanismes permettant la promotion et utilisation des services de contrôle qualité ;

Lobbying auprès des autorités des pays membres de l'ACAME pour faire comprendre le rôle des centrales d'achat dans les systèmes sanitaires nationaux ;

Production d'un plan de promotion sur la prescription et la disponibilité des Médicaments Essentiels Génériques.

’agissant des achats groupés, l’ACAME estime qu’au stade actuel du développement des centrales, il serait prudent de continuer à mener les réflexions afin de trouver la meilleure formule pour la mise en œuvre d’une telle initiative.

Néanmoins, l’ACAME encourage les échanges de stocks de médicaments, la diffusion d’informations sur les fournisseurs, sur la qualité des produits. Elle encourage également les échanges d’expérience complétées par des visites au niveau des différentes centrales.

En conclusion, il faut dire que la dernière assemblée générale tenue à Ouagadougou a permis de recentrer les objectifs de ACAME afin de dégager des activités réalisables, étant donné les contraintes liées à la gestion des activités de plus en plus complexes au niveau des centrales d'achats.